



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

PAYS DU TRÉGOR-GOËLO

2015-2018

Annexe 4

CAHIER DES FICHES ACTIONS

Sommaire

THEMATIQUE : LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE	3
Axe stratégique 1 : Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide	4
Axe stratégique 2 : Prévenir les conduites addictives	17
THEMATIQUE : L'ACCES AUX SOINS	36
Axe stratégique 3 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	37
Axe stratégique 4 : Favoriser l'accès aux soins de premier et de second recours	46
THEMATIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES	55
Axe stratégique 5 : Accompagner la vie à domicile des personnes âgées	56
THEMATIQUES TRANSVERSALES	72
Axe stratégique 6 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité	73
Axe stratégique 7 : Améliorer l'accompagnement de la fin de vie	82

THÉMATIQUE :

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

- ▶ **Axe 1.** Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide
- ▶ **Axe 2.** Prévenir les conduites addictives

- AXE STRATÉGIQUE 1 -

PRÉVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PRÉVENTION DU SUICIDE

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Renforcer la prévention du suicide

Action 1. 1 - Former les acteurs locaux au repérage de la crise suicidaire

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé

Description

- Formation Terra-Seguïn à destination des professionnels :

- Développer une compréhension à la fois théorique et pratique de l'intervention, en cas de crise suicidaire
- Permettre aux différents acteurs de se connaître et de poser les bases d'un réseau d'intervention
- Former des personnes à l'évaluation du RUD (Risque – Urgence – Dangérosité) afin d'orienter au mieux et ne pas emboliser certains services (notamment les Centres Médico-Psychologiques)

- Programmer régulièrement des formations pluri-professionnelles sur le territoire :

- Dans la mesure du possible, privilégier les formateurs locaux afin de développer le réseau d'intervention localement

- Sensibilisation des élus/forces de l'ordre :

- Développer une culture de la prévention du suicide auprès des élus
- Développer une compréhension de l'intervention en situation de crise : préparer à l'entretien avec l'entourage lors d'un décès brutal
- Permettre aux participants de se connaître et de poser les bases d'un réseau d'intervention
- Mettre en place des soirées d'information (modules de 2 jours x 2h30) destinées aux élus et aux forces de l'ordre
- Faire du lien entre les acteurs et développer le réseau d'intervention localement

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique n°9 « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Objectifs 2 et 3 : « Mobiliser et coordonner les ressources locales », « Améliorer la prévention du risque suicidaire ».

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS :

« Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Agence Régionale de Santé

Fondation Bon sauveur

Mutualité Sociale Agricole

Mutualité Française de Bretagne

Collectivités et élus

Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Association d'entraide et d'écoute, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Plus globalement, tous les acteurs concernés par la problématique de la souffrance psychique et du suicide, c'est-à-dire : professionnels des secteurs de la santé, du social, éducatif, jeunesse, collectivités, milieux du travail, etc.

Ingénierie / étude de financement

- 2 formations pour les professionnels (Terra-Seguin) de 15 personnes par an sur le Pays soit 30 personnes par an financées dans le cadre de l'appel à projet PPS pour les professionnels (Terra-Seguin)

- 1 module de 2 soirées/an a minima élus/forces de l'ordre

Calendrier

Toute la durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de formations proposées

Nombre de personnes formées

Taux de satisfaction des personnes formées et des formateurs

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Renforcer la prévention du suicide

Action 1.2 - Sensibiliser tous les publics à l'ampleur du phénomène suicidaire

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé et Fondation Bon Sauveur

Description

- Poursuivre la sensibilisation de tous les publics, lever le tabou et poursuivre la prise de conscience de l'ampleur du phénomène en diversifiant les supports de communication : journaux, nouveaux outils tels que les concours jeunes, les blogs, les cinés-débats, l'aspect visuel en identifiant le message par un slogan ou une couleur (lors d'une marche par exemple)

- Faire un inventaire des outils de prévention existants
- Participer à des « temps forts nationaux » en inscrivant ces actions dans des semaines thématiques type « santé mentale »
- Développer des supports de communication

- Initier une réflexion sur le dépistage de la dépression nerveuse et de l'épisode dépressif

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : thématique n°9 - « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Objectif 3 : « améliorer la prévention du risque suicidaire ».

Animation Territoriale Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous »

Projet régional OSCAR Santé : Recensement et cartographie des actions de prévention conduites en Bretagne

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

ARS

Mutualité Sociale Agricole

Collectivités et élus

Mutualité Française Bretagne

Association d'entraide et d'écoute, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Plus globalement, tous les acteurs concernés par la problématique de la souffrance psychique et du suicide, c'est-à-dire : les professionnels des secteurs de la santé, du social, éducatif, jeunesse, collectivités, milieux du travail, etc.

Ingénierie / étude de financement

Temps de travail à la réalisation d'un inventaire
Frais liés à la participation à des événements ou des conférences
Coût de la création de nouveaux outils tels qu'un blog, une plaquette, des supports vidéo, etc.

Calendrier

Toute la durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'état des lieux
Nombre d'événements organisés sur le Pays
Type et nombre d'outils créés

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Renforcer la prévention du suicide

Action 1.3 - Réaliser un diagnostic local sur la postvention

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Fondation Bon Sauveur en lien avec l'Animation Territoriale de Santé

Contexte

En matière de postvention, deux constats s'imposent : après un suicide, l'entourage proche et les « proximaux » sont affectés, la souffrance est épidémique ; en outre, lorsqu'il y a eu une tentative de suicide, l'entourage présente une réelle inquiétude face à un risque de récurrence, après la sortie d'hospitalisation.

A l'heure actuelle, il n'existe pas sur le territoire de programme d'actions de postvention.

Description

- S'appuyer sur le référentiel Postvention du Projet Régional de Santé (PRS)
 - Actualiser ce document pour faire ressortir les points clés pour le Pays du Trégor-Goëlo
 - Définir des pistes d'action pour le territoire afin de renforcer l'offre de postvention

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique n°9 « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Objectif 3 : « Améliorer la prévention du risque suicidaire ».

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS :

« Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Partenaires du réseau et PTS :

ARS

Mutualité Sociale Agricole

Mutualité Française de Bretagne

Collectivités et élus

Centres Hospitaliers

Associations d'entraide et d'écoute, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

Les autres acteurs à mobiliser : Tous les acteurs concernés par la problématique de la souffrance psychique et du suicide, c'est à dire : professionnels des secteurs de la santé, du social, éducatif, jeunesse, collectivités, milieux du travail...

Ingénierie / étude de financement

Coût du temps passé à établir un état des lieux
Coût des actions qui seront mises en place suite à ce référentiel
Sous réserve des moyens disponibles

Calendrier

Durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions mises en place suite au référentiel
Mode de diffusion du référentiel et nombre de partenaires sollicités

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Prévenir les souffrances psychiques

Action 1.4 - Conforter ou développer des lieux d'écoute

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé et Fondation Bon Sauveur

Description

- Bénéficiaire, sur le territoire, de lieux neutres où chacun puisse exprimer sa souffrance. Ces lieux seront adaptés aux habitudes de vie des publics concernés : public jeunes, personnes âgées, population active
- Conforter ou développer des lieux d'écoute type PAEJ et leurs permanences délocalisées
- Soutenir, valoriser et développer les dispositifs du type vigilants-veilleurs, sentinelles

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique n°9 « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Objectifs 2 et 3 : « Mobiliser et coordonner les ressources locales », « Améliorer la prévention du risque suicidaire ».

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS :

« Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous »

Conseil Régional de Bretagne : Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne et Orientations de la politique de santé adoptées par le Conseil Régional

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

ARS

Mutualité Sociale Agricole

Mutualité Française Bretagne

Collectivités et élus

Associations d'entraide et d'écoute, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

CLIC

Plus globalement, tous les acteurs concernés par la problématique de la souffrance psychique et du suicide, c'est-à-dire : les professionnels des secteurs de la santé, du social, éducatif, jeunesse, collectivités, milieux du travail, etc.

Ingénierie / étude de financement

Coût de la formation pour les vigilants veilleurs, sentinelles

Coût d'une action de communication (plaquette, site internet...) pour faire mieux connaître les lieux d'écoute

Développement des lieux neutres : En fonction des appels à projets/ sous réserve de financement

Calendrier

2015-2018

Indicateurs de suivi

Nombre de formations

Nombre de personnes engagées dans un dispositif de type vigilants-veilleurs sur le territoire

Nombre de lieux identifiés et nombre de partenaires informés

Ouverture de lieux d'écoute : nombre, type

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Prévenir les souffrances psychiques

Action 1.5 - Engager une réflexion avec les collectivités pour limiter l'isolement social

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé

Contexte

L'isolement social a un impact sur la santé des habitants, souffrance psychique, alcoolisation, etc., il semble pertinent de recenser les initiatives locales que les communes pourraient mettre en place pour limiter l'isolement et favoriser le lien social

Description

- Création d'un groupe de travail :

- Composer un groupe de travail avec les élus référents santé du programme « Animation Territoriale de Santé »

- Faire un état des lieux des initiatives favorisant le lien social au sein des communes rurales

- Communiquer auprès des élus :

- Proposer un temps de présentation de l'étude sur l'isolement de la Fondation de France
- Répertoire des initiatives intéressantes

Articulation avec d'autres démarches

PRS - Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique n°9 « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Promouvoir le mieux être auprès de la population, aborder la santé de manière positive et globale »

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche-action 2.5. « Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être », fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous »

Contrat Local de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : lien avec les travaux de l'axe stratégique 2 « Prévenir les conduites addictives »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

ARS

Mutualité Sociale Agricole

Collectivités et élus

Fondation Bon Sauveur

Association d'entraide et d'écoute, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

CLIC

Maison du Département
 Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM)
 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 Plus globalement, tous les acteurs concernés par la problématique de la souffrance psychique et du suicide, c'est à dire : professionnels des secteurs de la santé, du social, éducatif, jeunesse, collectivités, milieux du travail, etc.

Ingénierie / étude de financement

Temps de présence des partenaires
 Coût de l'enquête « Etat des lieux »
 Création d'un support de communication

Calendrier

2015 à 2018

Indicateurs de suivi

Nombre de partenaires associés au groupe et taux de participation
 Communication sur l'état des lieux
 Nombre d'initiatives permettant d'éviter l'isolement

AXE 1. PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES ET RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE

Objectif : Coordonner les acteurs et les réflexions

Action 1.6 - Animer un réseau de prévention du suicide

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animations Territoriales de Santé des Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp en lien avec la Fondation Bon Sauveur

Contexte

Sur le territoire, il y a une volonté de mettre en place des actions de prévention du suicide (formations, informations). Il semble pertinent de planifier ces actions collectivement sur les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp, déjà engagés ensemble sur cette problématique.

Il s'agit également d'assurer la cohérence et la continuité des interventions (actions de sensibilisation, formation...), de construire et de partager un cadre commun d'intervention, d'être formé collectivement.

L'objectif est de fédérer les acteurs pour :

- développer une culture de la prévention du suicide,
- favoriser l'inter-connaissance des acteurs et des outils de prévention, diffuser les bonnes pratiques,
- assurer la continuité de la formation Terra-Seguin, en réunissant les personnes formées,
- valoriser et soutenir la mise en place d'actions locales,
- coordonner la mise en place de formations pluri-professionnelles sur le territoire (cf action 1.1).

Description

- Définir les modalités de fonctionnement du partenariat (fréquence des rencontres, charte d'engagement, philosophie du groupe, place de l'animateur)
- Identifier et mobiliser les acteurs des territoires et les ressources locales
- Lancer ce maillage lors d'une réunion plénière présentant les bases de la prévention du suicide, les dynamiques et outils existants sur le territoire
- Organiser tous les ans, une journée, à destination des professionnels, sur la prévention du suicide

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique n°9 « La promotion de la santé mentale et la prise en charge du risque suicidaire »

Objectifs 2 et 3 : « Mobiliser et coordonner les ressources locales », « Améliorer la prévention du risque suicidaire »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Ce maillage s'adresse aux acteurs publics, privés, professionnels, élus et bénévoles avertis qui interviennent

dans des structures accueillant du public et qui, par leurs activités, sont confrontés à des situations de souffrance psychique.

Seront particulièrement mobilisées la Mutualité Française de Bretagne et la Mutualité Sociale Agricole qui sont aussi porteuses de réseaux.

Ingénierie / étude de financement

Mise en place d'un groupe de travail en 2015

Calendrier

Durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de partenaires sollicités

Fréquence des réunions

Nombre d'actions communes réalisées entre les deux Pays

- AXE STRATÉGIQUE 2 -

PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Privilégier une approche globale de la santé dans les actions de prévention

Action 2.1 - Organiser pour les professionnels un temps d'échange local sur le développement des compétences psychosociales

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Pays du Trégor-Goëlo

Contexte

Cette journée devra permettre de :

- Sensibiliser les acteurs locaux de la prévention à une approche globale de la santé
- Développer une culture commune sur le territoire concernant les compétences psychosociales et le mieux-être, informer et sensibiliser les acteurs non initiés
- Valoriser les actions et expériences locales, diffuser les bonnes pratiques, faire découvrir les différents outils mobilisables par les professionnels, échanger autour d'actions déjà mises en place
- Inciter des promoteurs d'actions de prévention à investir ce champ

A cette fin, cette journée de réflexions et d'échanges pourra s'appuyer sur plusieurs initiatives locales, comme :

- le diagnostic coordonné par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Lannion Trégor Communauté (LTC) et l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 22 (ANPAA) auprès des animateurs jeunesse des communes de LTC
- les actions menées dans les établissements scolaires (Coppens, Woas Wen, Résolution)

Description

- Mise en place d'un groupe de travail pour organiser une journée sur ce thème à destination des professionnels
- Déroulement prévisionnel de la journée :
 - Remise à niveau des connaissances sur les compétences psychosociales
 - Ateliers pour mettre en pratique les outils

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique « La prévention et la prise en charge des conduites addictives » - Objectif 1 : « Développer une politique de prévention et d'éducation à la santé à destination des jeunes »

CLS : Lien avec les travaux du groupe « Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs » et « Promouvoir le mieux être auprès de la population, aborder la santé de manière positive et globale »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser
<p>CISPD Association Résolution Education Nationale (infirmière), PAEJ animateurs jeunesse des collectivités ANPAA 22 IREPS Bretagne Ligue contre le cancer Des membres du groupe de travail du Contrat Local de Santé « Prévenir la souffrance psychique et renforcer la prévention du suicide » : PAEJ, Maison du Département, Mutualité Française de Bretagne, etc.</p>
Ingénierie / étude de financement
<p>Estimation du coût de la journée (salle, intervenants...) : 3 500 euros Valorisation du temps humain co-financé par les structures : 30 000 euros Demande de financement dans le cadre de l'appel à projets PPS (ARS) et auprès de la MILDT Financement sous réserve des moyens disponibles</p>
Calendrier
<p>Durée du Contrat Local de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage pour préparation de la journée : 2015 - Journée : 2016 - Evaluation et bilan de la journée : fin 2016
Indicateurs de suivi
<p>Nombre de participants, satisfaction des participants Mesure de l'évolution des pratiques professionnelles et/ou des positionnements personnels</p>

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Privilégier une approche globale de la santé dans les actions de prévention

Action 2.2 - Poursuivre la formation des professionnels sur les compétences psychosociales

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) 22

Contexte

Inciter les acteurs locaux de la prévention à avoir une approche globale de la santé dans leurs actions sur la prévention des addictions

Former les promoteurs d'actions de prévention au développement des compétences psychosociales

Aider les individus à être acteurs de leur santé et diminuer les conduites addictives

Description

- Proposer des formations à destination des professionnels souhaitant mettre en place des actions sur les compétences psychosociales

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PTS 7 : Thématique « La prévention et la prise en charge des conduites addictives » - Objectif 1 : « Développer une politique de prévention et d'éducation à la santé à destination des jeunes »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs » et « Promouvoir le mieux être auprès de la population, aborder la santé de manière positive et globale »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

CISPD

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Association Résolution

Services jeunesse des collectivités

Education nationale

IREPS

Point d'Accueil Ecoute Jeunes

Ingénierie / étude de financement

Estimation du coût des formations (prise en charge dans le cadre des congés de formation, du droit à la formation des structures)

Calendrier

Après le colloque (de l'action 2.1)

Indicateurs de suivi

Nombre de formations identifiées

Nombres de personnes formées

Actions mises en place suite aux formations

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Privilégier une approche globale de la santé dans les actions de prévention

Action 2.3 - Sensibiliser les personnes en insertion sur leur santé

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé

Contexte

Les problèmes de santé peuvent être un obstacle à l'insertion sociale et professionnelle. Fortes de ce constat sur le Pays du Trégor-Goëlo, plusieurs structures d'accompagnement du public intègrent la santé dans leur accompagnement individuel et/ou collectif.

Description

- Aborder la santé de façon générale avec les usagers : soins, conduites addictives, souffrance psychique, parentalité...
- Promouvoir une approche « Promotion de la santé » dans des actions de prévention à destination du public en insertion professionnelle ou sociale
- Soutenir les actions promouvant une approche globale de la santé auprès d'usagers en insertion, éloignés des campagnes de prévention « classiques »
- Développer des ateliers visant une approche globale de la santé : « estime de soi », « nutrition », « sophrologie »

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PRAPS : Objectif 5 « Conforter les actions de promotion et d'éducation pour la santé »

CLS : Lien avec une action proposée par le groupe « Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs » et « Promouvoir le mieux être auprès de la population, aborder la santé de manière positive et globale. »

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous »

Articulation avec la CAF

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Mission Locale

Associations d'insertion

Domicile Action Trégor

CASCI

AMISEP Kerlann

Maison du Département (MDD)

Autres porteurs de projets...

Ingénierie / étude de financement

Positionnement de structures dans le cadre de l'appel à projets « Prévention et promotion de la santé »

Sous réserve des financements disponibles

Calendrier

2015 à 2018

Indicateurs de suivi

- Nombre et type d'actions réalisées dans le cadre des appels à projets
- Nombre d'ateliers mis en place par an (typologie du public, nombre de bénéficiaires)

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES
Objectif : Développer la prévention en milieu festif
Action 2.4 - Poursuivre la prévention en milieu festif avec les organisateurs d'événements
Mise en œuvre
<p><u>Pilote de l'action</u> ANPAA 22</p> <p><u>Contexte</u> Créer une dynamique et un suivi, au niveau du territoire, sur la prévention en milieu festif Former les acteurs locaux à la prévention en milieu festif</p> <p><u>Description</u> - Créer une dynamique avec les organisateurs d'événements : <ul style="list-style-type: none"> • En leur présentant des initiatives et actions pouvant être mises en place, en complément des dispositifs existants • Faire connaître les outils d'Orange Bleue (par exemple : les formations, les mallettes de prévention...) </p>
Articulation avec d'autres démarches
<p><u>PRS</u> : Priorité 1 « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »</p> <p><u>Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo</u> : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »</p> <p><u>Convention de partenariat</u> : signée entre l'Etat, l'ARS et le Conseil Régional de Bretagne sur la prévention et la réduction des conduites à risques en milieu festif</p>
Acteurs et/ou partenaires à mobiliser
<p>CISPD CLSPD ATS Pays du Trégor-Goëlo Orange Bleue MILDECA</p>
Ingénierie / étude de financement
<p>Identifier les actions déjà mises en place (temps de travail de l'ATS à valoriser)</p> <p>Formations autour de la mallette de prévention : identification de la structure formatrice et du coût d'une session de formation</p>

Calendrier

2015 à 2018

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes formées à la mallette de prévention, nombres de bénévoles formés sur le territoire
- Nombre d'actions et d'initiatives identifiées
- Nombre et type d'outils mis à disposition

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Développer la prévention en milieu festif

Action 2.5 - Informer et sensibiliser les élus aux enjeux de la prévention en milieu festif

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Pays du Trégor-Goëlo

Contexte

De par leur fonction, les élus ont des responsabilités lors de manifestations festives organisées sur leur commune.

Il s'agit de leur proposer un espace d'échange avec des acteurs de la prévention afin de les informer et de leur mettre à disposition des outils, s'appuyant sur des initiatives costarmoricaines.

Description

- Organiser des temps d'échange adaptés aux contraintes et aux questionnements des élus locaux : « Elus et fêtes locales, quels enjeux, quelles responsabilités ? »
- Rappeler le contexte : quelques repères en prévention, échanges sur les notions de réduction des risques
- Échanger autour de cas concrets : rassemblement spontané de jeunes mineurs, organisation de manifestations festives par des associations locales, actions en direction des parents, prévention du risque alcool auprès du personnel communal
- Présenter les dispositifs de réduction des risques existants et des moyens d'agir pour les élus (guide)

Articulation avec d'autres démarches

PRS : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Convention de partenariat : signée entre l'Etat, l'ARS et le Conseil Régional de Bretagne sur la prévention et la réduction des conduites à risques en milieu festif

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

ANPAA 22
 Réseau d'élus référents ATS
 EPCI
 CLSPD
 Animation Territoriale de Santé du Pays de Guingamp

Ingénierie / étude de financement

Valorisation du temps humain consacré à cette sensibilisation (à définir)

Animateur- coût de l'intervention

Calendrier

Année 2015

Indicateurs de suivi

- Nombre de temps d'échanges, nombre d'élus présents
- Taux de satisfaction des participants

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Améliorer la prise en charge de la population en cas d'alcoolisation aiguë et favoriser le travail en réseau

Action 2.6 - Améliorer la prise en charge des jeunes et des adultes accueillis pour alcoolisation aiguë aux urgences et renforcer les liens avec les partenaires extra-hospitaliers

Mise en œuvre

Pilote de l'action

CSAPA et ELSA

Contexte

Toutes les personnes hospitalisées en Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) sont vues par une Infirmière Diplômée d'Etat de l'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), sauf le week-end.

Au niveau des jeunes, l'entretien peut être assez long et va porter sur leur qualité de vie, leurs études, leurs diverses consommations... Une deuxième rencontre est proposée dans les locaux du CSAPA au cours de laquelle il sera plutôt question de prévention et d'une sensibilisation aux risques liés aux différentes consommations.

En lien avec l'ELSA, former et informer le personnel des urgences, les gendarmes sur la conduite à tenir face à ce type de patients, sur les suites à donner.

Pour l'instant, il y a peu de lien avec les services de santé de l'IUT, des lycées, de l'ENSSAT pour les jeunes, les CCAS, le Point d'Accueil de Jour, la MDD... pour les adultes. Il s'agira de créer du lien entre les services de santé des établissements scolaires, les acteurs sociaux et l'hôpital.

Description

- 1^{ère} étape :

- Créer un groupe de travail piloté par le Centre Hospitalier de Lannion avec le CSAPA et l'ELSA de Lannion
- Étendre les travaux au Centre Hospitalier de Paimpol (via la Communauté Hospitalière de Territoire) en conformité avec le protocole régional en cours de déploiement

- 2^{ème} étape :

- Renforcer les liens et les coopérations avec les acteurs sociaux, les forces de l'ordre, l'Education Nationale, les collectivités locales pour améliorer l'accompagnement après (ou avant) l'hospitalisation

Articulation avec d'autres démarches

PRS : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »

PTS 7 : Thématique « La prévention et la prise en charge des conduites addictives » - faire du lien avec la fiche action n°2 : « Les mineurs et jeunes majeurs en situation d'intoxication éthylique aiguë »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

- 1^{ère} étape :

Fondation Bon Sauveur (ELSA, CSAPA)
 Centre Hospitalier de Paimpol
 Communauté Hospitalière de Territoire

- 2^{ème} étape :

CSAPA
 Gendarmerie/Police
 CCAS
 CISPD de Lannion Trégor Communauté
 CLSPD de Paimpol
 Maison du département
 Etablissements d'études supérieures
 Accueil de jour
 Equipe de prévention spécialisée

Ingénierie / étude de financement

Valorisation du temps humain consacré aux réunions
 Diffusion du protocole : coût à estimer

Calendrier

Mise en place d'un groupe de travail : 2015

Indicateurs de suivi

Rédaction d'un protocole (nombre de réunions du groupe de travail)
 Satisfaction des partenaires

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

Action 2.7 - Animer une démarche territoriale sur les consommations excessives et les addictions en milieu professionnel

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé

Contexte

Cette action pourra s'appuyer sur la dynamique enclenchée par l'Association de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays du Trégor-Goëlo (ADESS) qui a mis en place une formation sur les « Addictions et risques en milieu professionnel » afin de :

- Sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux des addictions en milieu professionnel
- Outiller les dirigeants et managers afin qu'ils se saisissent de cette problématique au sein de leur entreprise
- Diffuser les bonnes pratiques et les outils permettant une prise en compte de cet enjeu

Description

-1^{ère} phase :

- Mettre en place des journées de formation à destination des permanents des entreprises d'insertion par l'activité économique : rappel du contexte et de la loi, présentation de protocole afin d'anticiper les situations, prévention auprès des salariés...

-2^{ème} phase :

- S'appuyer sur la dynamique enclenchée par l'ADESS pour étendre les réflexions à d'autres secteurs d'activités
- Identifier les secteurs d'activités prêts à s'engager dans la démarche
- Créer un groupe de travail en lien avec l'ANPAA 22

Articulation avec d'autres démarches

PRS : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs », Articulation avec les démarches de la santé au travail

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

ADESS du Pays du Trégor-Goëlo
Collectivités du territoire
Médecine du travail
ANPAA 22
DIRECCTE

Ingénierie / étude de financement

- Formations prises en charge dans le cadre du droit à la formation dans les structures

Calendrier

La formation des professionnels des Structures d'Insertion par l'Activité Economique portée par l'ADESS a eu lieu à l'automne 2014

Mise en place d'un groupe de travail en 2015

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations mises en place
- Nombre de participants
- Taux de satisfaction des participants

AXE 2. PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Former et sensibiliser les professionnels non spécialisés à la problématique des addictions

Action 2.8 - Identifier et faire connaître les structures ressources et les dispositifs locaux en addictologie

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Groupe de travail « Addictions » du Contrat Local de Santé du Trégor-Goëlo

Contexte

Les conséquences physiques, psychologiques et sociales liées à des conduites addictives entravent l'accompagnement des malades. Certains professionnels, non spécialistes de la question des addictions, restent démunis face au déni de personnes qu'ils accompagnent individuellement. Pour ces professionnels, le besoin de formation persiste.

L'objectif est donc d'améliorer la connaissance sur les spécificités de la maladie et sur les structures de soins, de prévention et d'accompagnement spécialisées sur les addictions, afin de faciliter les orientations et les accompagnements des usagers vers ces structures.

Description

- Informer et communiquer sur la présence et le rôle des différentes structures locales spécialisées dans la prise en charge et l'accompagnement des addictions
- Proposer régulièrement des temps d'échanges (formation) à destination des professionnels non spécialisés et des professionnels de la Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination (PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR) sur les questions des addictions

Articulation avec d'autres démarches

PRS : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »

PTS 7 : Thématique « La prévention et la prise en charge des conduites addictives » Objectif 3 - « Identifier et faire connaître les structures ressources en addictologie sur le territoire 7 »

CLS : Action mise en œuvre en lien avec l'action 2.6 : « Améliorer la prise en charge des jeunes et des adultes accueillis pour alcoolisation aiguë aux urgences et renforcer les liens avec les partenaires extra-hospitaliers »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Fondation Bon Sauveur
 CSAPA
 Clinique d'addictologie
 Consultation Jeunes Consommateurs
 Association d'accompagnement (anciens buveurs)
 ANPAA 22

Destinataires de l'action

CLIC, travailleurs sociaux
Comités Cantonaux d'Entraide
UNA (Union Nationale d'Aide à domicile)
Professionnels de la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR

Ingénierie / étude de financement

- Estimer le coût de la communication
- Valoriser le temps humain pour les échanges
- Coût de formation : prise en charge dans le cadre du droit à la formation

Calendrier

Durant toute la durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

- Type et nombre de communications
- Nombre de réunions d'échanges
- Type et nombre de formations

AXE 2. PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif : Prendre en compte les addictions sans produit

Action 2.9 - Réaliser un diagnostic sur les addictions sans produit (écran, jeu), état des lieux de la situation sur le Pays du Trégor-Goëlo

Mise en œuvre

Pilote de l'action

A définir

Contexte

L'addiction aux écrans, jeux vidéo, ordinateurs... est un sujet émergent, qui reste minoritaire, mais semble sans solution. Ce phénomène est observé principalement chez des jeunes. Ceux-ci s'isolent, ne fréquentent plus leur établissement scolaire, vivent dans un monde parallèle. Les jeunes ont conscience de la situation, sont angoissés, mais ne savent pas comment s'en sortir. Les parents sont dans le désarroi et les professionnels n'ont pas de réponse adaptée.

A noter : Seront distingués le « mésusage » qui est une attitude comportementale, notamment des jeunes, vis-à-vis de l'utilisation des téléphones portables, des réseaux sociaux, etc. en lien avec l'évolution de la société, de la « dépendance » qui est une attitude pathologique, entraînant « un oubli de sa propre vie ».

Description

- S'appuyer sur le diagnostic du POSRAJ (Pôle Régional Spécialisé pour les Addictions aux Jeux), le compléter si besoin, afin de pouvoir faire émerger des actions concrètes et être un lieu d'expérimentation pour la région

- Constituer un groupe technique afin de :

- S'appropriier le diagnostic et le compléter si besoin (à partir d'entretiens avec des professionnels locaux)
- Mener une réflexion sur les actions à envisager (colloque, guide pour les parents...)
- Faire du lien entre le groupe régional de l'ARS et les actions que le CLS pourra proposer

Articulation avec d'autres démarches

PRS : « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie », « Prévenir les conduites addictives »

Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo : orientation territoriale du contrat ATS : « Poursuivre le travail engagé sur les enjeux de santé publique où le Pays présente de mauvais indicateurs »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

CSAPA de Lannion et de Paimpol

Maison du Département

Service jeunesse de Lannion : Plan de réussite éducative, équipe d'éducation spécialisée de Lannion

CSAPA de Morlaix

CSAPA de Saint-Brieuc (Réfèrent 22 POSRAJ)

Groupe régional de l'ARS

Ingénierie / étude de financement

- Valorisation du temps humain lors des réunions
- Financement des actions

Sous réserve des financements disponibles

Calendrier

Mise en place d'un groupe de travail en 2015-2016

Indicateurs de suivi

Nombre et type d'actions mises en œuvre

THÉMATIQUE :

L'ACCÈS AUX SOINS

- ▶ **Axe 3. Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap**
- ▶ **Axe 4. Favoriser l'accès aux soins de premier et de second recours**

- AXE STRATÉGIQUE 3 -

AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

AXE 3. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : Développer les outils de coordination et de décloisonnement des acteurs du champ du handicap

Action 3.1 - Créer un groupe de réflexion interprofessionnel autour des problématiques du handicap

Mise en œuvre

Pilote de l'action
Groupe Handicap du Contrat Local de Santé - Référente Mme Baudouin-Quéromès(à confirmer)

Contexte
Il existe de nombreux lieux de concertation autour des questions de santé sur le territoire. Il n'existe cependant pas de groupe ad hoc restreint consacré aux questions d'observation et de partage de l'information concernant le champ du handicap sur le Pays du Trégor-Goëlo. Il est donc proposé la constitution d'un groupe dédié à cet axe de travail en partant du groupe qui a été constitué pour l'écriture des actions du Contrat Local de Santé.
L'objectif est de développer une meilleure appréhension du handicap d'un point de vue quantitatif et qualitatif dans le cadre d'une analyse partagée.

Description
- Structurer, pérenniser et élargir le groupe de travail mis en place pour l'élaboration du Contrat Local de Santé
- Demander l'appui d'intervenants experts

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales
PTS : Thématique « La prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap »
Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Schéma d'orientation médico-social en faveur des personnes en situation de handicap

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Conseil Départemental des Côtes d'Armor
ARS
ADAPEI
Association d'usagers
Secteur social et médico-social
Etablissements sanitaires
APAJH
MDPH
Handicap 22
ADESS
CEH 22
CCAS
UNA

ADMR

Ingénierie / étude de financement

- Etablir une mailing-list pour diffuser l'information
 - Valorisation des moyens mis gratuitement à disposition de la part de nos partenaires (salle, documents papier...)
 - Interpeller le Pays pour une information sur le site « Internet » ou future page web « Santé » du Pays
 - Communiquer sur la démarche auprès des structures et des partenaires (rôle observatoire)
- Faire appel à des crédits non reconductibles pour l'intervention « experts » pour les apports techniques

Calendrier

Début des réunions : début 2015

Première évaluation : janvier 2016

Indicateurs de suivi

Nombre de structures identifiées

Nombre de mails d'information envoyés

Auto-évaluation : Recueil des expérimentations, des bonnes pratiques

Nombre d'expérimentations/témoignages déposés

Nombre d'expérimentations financées sur le territoire

Évaluation du dispositif de communication : nombre de réunions et de documents diffusés

AXE 3. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : Améliorer la diffusion de l'information pour un meilleur accès aux droits, aux soins, des personnes en situation de handicap

Action 3.2 - Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire afin de faciliter l'information auprès des familles et des professionnels

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Groupe « Handicap » du Contrat Local de Santé avec le soutien du Pays du Trégor-Goëlo(à confirmer)

Description

- 1^{er} temps : Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire

- Clarifier la spécificité des établissements accueillant les personnes en situation de handicap
- Connaître les professionnels de santé ayant une spécificité pour accompagner les personnes en situation de handicap (par exemple : orthophoniste utilisant le langage-parlé-complété (LPC), ayant une boucle magnétique ou assistant(e) social(e) ayant fait une formation pour accompagner des personnes ayant des troubles psychiques, etc.)
- Rendre lisible les consultations spécifiques accessibles aux personnes en situation de handicap en cohérence avec la thématique « La prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap » du Programme Territorial de Santé (PTS) - action 3 « Prévention des risques à tous les âges de la vie »

- 2^{ème} temps : Mettre à disposition l'information

- Transmettre à l'ARS les informations recueillies pour enrichir les travaux régionaux sur la création d'un annuaire
- Créer une page web dédiée à la santé sur un site Internet reconnu, idéalement, le site Internet du Pays du Trégor-Goëlo - www.paystregorgoelo.com, afin de rendre accessible l'information localement
 - Identifier les besoins de communication du groupe « Handicap » (cf. fiche action 3.1)
 - Soumettre la proposition au Pays du Trégor-Goëlo dans le cadre de la réalisation de l'action 4.4
 - Assurer la mise à jour des informations : qui et comment ?

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales

PTS : Thématique « Prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap »

Conseil Départemental des Côtes d'Armor : En lien avec le schéma d'orientation médico-social en faveur des personnes en situation de handicap

S'appuyer sur le réseau Arc-en-Ciel

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Pays du Trégor-Goëlo

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

ARS
 ADAPEI
 Associations d'usagers
 Acteurs du secteur social et médico-social
 Etablissements
 APAJH
 MDPH
 Handicap 22
 ADESS
 CEH 22
 CCAS
 UNA
 ADMR
 Réseau Arc-en-Ciel
 GSC e-santé

Ingénierie / étude de financement

Analyser les possibilités de créer une page dédiée à la santé sur le site web du Pays du Trégor-Goëlo, à partir des compétences internes, ou de créer un site web dédié
 Sous réserve de l'accord des financements

Calendrier

En 2015 :

- Identification et clarification des ressources via le questionnaire
- Etude des besoins d'information, des outils existants et forme de la « page web Santé »
- Réalisation du cahier des charges « page web Santé »

En 2016 :

- Création de la « page web Santé »
- Communication

Indicateurs de suivi

Recensement des compétences et structures ressources « handicap » (nombre de structures sollicitées, nombre de réponses...)
 Nombre de personnes consultant le site sur trois ans

AXE 3. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : Sensibiliser au handicap

Action 3.3 - Sensibiliser les jeunes enfants en utilisant les mallettes pédagogiques

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Collectivités Territoriales intéressées(à confirmer)

Description

- Recenser les professionnels du Trégor-Goëlo susceptibles d'être intéressés par le projet :
 - crèches, relais assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles
 - Ecoles publiques et privées (notamment pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP))
 - Ludothèques et médiathèques
 - Service Enfance-Jeunesse
 - Accueil Enfants/Parents (AEP)
- Acquérir les mallettes pédagogiques
- Identifier et former des personnes ressources aux compétences psychosociales et à l'utilisation des mallettes
- Définir plusieurs référents chargés d'apporter un appui technique à la diffusion des mallettes
- Associer le réseau Arc-en-Ciel à la démarche
- Former des personnes ressources au sein de la Maison du Département afin qu'elles puissent promouvoir le projet
- Intervenir en milieu périscolaire et structures d'accueil de la petite enfance

Articulation avec d'autres démarches

Conseil Départemental des Côtes d'Armor : En lien avec le schéma d'orientation médico-social en faveur des personnes en situation de handicap

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 ARS
 ADAPEI
 Association d'usagers
 Secteur social et médico-social
 Etablissements sanitaires
 APAJH
 MDPH
 Handicap 22
 ADESS
 CEH 22
 CCAS

ADMR
 Education Nationale
 Crèches
 Haltes garderies
 PMI
 Gardes d'enfants
 Mairies

Ingénierie / étude de financement

Acquisition des mallettes :

- Acquisition d'une mallette par an. Une première évaluation aura lieu après la première année de diffusion et de sensibilisation. Débuter par l'achat de la mallette n°1 (enfants de 3 ans à 9 ans)
 - Achat de la mallette n°1 (enfants de 3 ans à 9 ans) de l'Isère : 1 034 euros la 1^{ère} année
 - Achat de la mallette Esperluette (Enfants de moins de 3 ans) = 1 500 euros la 2^{ème} année
 - Achat de la mallette n°2 (enfants de plus de 9 ans) de l'Isère = 465,15 euros la 3^{ème} année
- Pour le financement des mallettes : appel à des mécénats auprès des fondations, mutualité « Intégrance », Rotary Club...
- Sous réserve des financements disponibles.

Démarche de communication :

- Formation des personnes ressources : prise en charge des coûts de formation dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle
- Valorisation du temps humain des personnes ressources

Calendrier

- Faire les demandes de financement pour achat des mallettes : 2015
- Identifier le porteur : 2015
- Démarche de communication
- Interventions à partir de 2015

Indicateurs

Nombre d'interventions réalisées
 Evaluer le dispositif de communication mis en place sur ce projet : nombre de contacts et type pour présenter la démarche
 Nombre de rendez-vous auprès des élus
 Nombre d'emprunts de la mallette

AXE 3. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : Sensibiliser au handicap

Action 3.4 - Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie

Mise en œuvre

Pilote de l'action

ARESAT en lien avec Emeraude ID(à confirmer)

Contexte

Le vieillissement des personnes handicapées fait écho à une tendance générale : l'augmentation de l'espérance de vie de la population et des personnes handicapées, tous types de handicaps confondus. Cependant, ce phénomène apparaît comme une problématique de plus en plus prégnante dans le secteur social et médico-social. Ainsi, les personnes en ESAT et en entreprise adaptée peuvent être confrontées à une dégradation de santé imposant un changement professionnel ou un départ à la retraite. Des changements organisationnels, techniques et des modes d'accompagnement sont donc nécessaires. Il en va de même pour les personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile. Une rupture dans le parcours de la personne handicapée vieillissante peut créer un isolement, des liens sociaux rompus, des problèmes de précarité, induire un changement de logement, de secteur géographique...

L'objectif de cette action est de mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie. Cela implique de renforcer les coopérations entre les acteurs, de former les professionnels, de gommer les clivages entre les dispositifs, dans l'objectif de faciliter le parcours individuel des personnes.

Description

Renforcer la coopération territoriale entre les structures personnes âgées et personnes en situation de handicap dans l'optique d'aborder le vieillissement des personnes en situation de handicap dans sa globalité.

1^{ère} étape :

- Créer une dynamique territoriale sur le Trégor-Goëlo à partir des compétences et actions de l'ARESAT
- Faire connaître les formations de l'ARESAT afin de les déployer sur le territoire
- Expliquer le projet par courrier auprès des ESAT, EA (Entreprises Adaptées) et structures adaptées du territoire et prévoir une réunion d'information sur les outils existants
- Réfléchir avec les ESAT, EA et structures adaptées à la mise en place de formations communes, comme par exemple, celles dispensées sur 4-5 jours par l'ARESAT sur les thématiques suivantes : « Transitions et changements dans l'existence - Enjeux et accompagnement de ces transitions », « Inclusion et vie sociale », « Partenariat, collaborations et synergies avec les acteurs de droit commun », etc.
- Définir avec l'ARESAT, de nouveaux modules de formation à partir des besoins spécifiques des services bénéficiaires

2^{ème} étape :

- Organiser un temps d'information et d'échange de pratiques en incluant les CCAS, CLIC et acteurs du territoire
 - Identifier les besoins des personnes handicapées vieillissantes en structures et à domicile
 - Créer des passerelles inter-structures, définir des solutions polyvalentes et souples afin d'améliorer

la fluidité des parcours

- Réfléchir à des actions concrètes, comme par exemple : créer des outils permettant de réaliser une évaluation neutre, anticipée, individuelle et partagée pour les établissements

3^{ème} étape :

- Sensibiliser les professionnels de premier recours

- Collaboration à construire avec les URPS

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales

Conseil Départemental des Côtes d'Armor : En lien avec le schéma d'orientation médico-social en faveur des personnes en situation de handicap

En lien avec l'ARESAT (Association Régionale des Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

ARS

ADAPEI

Association d'usagers

Secteur social et médico-social, Etablissements

APAJH

MDPH

Handicap 22

ADESS

CEH 22

CCAS

UNA, ADMR

Elus et intercommunalité

URPS

Ingénierie / étude de financement

Coût des formations ARESAT : 110 €/jour/pers pour un groupe entre 8 et 12 personnes

Valorisation du temps humain

Calendrier

2015-2017

Indicateurs de suivi

Nombre de participants et type d'information délivrée lors de la journée ESAT-EA

Nombre de participants lors du temps d'information et d'échange de pratiques

Nombre de bonnes pratiques professionnelles identifiées et partagées

Impact des échanges avec les professionnels de premier recours

- AXE STRATÉGIQUE 4 -

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

AXE 4. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

Objectif : Accompagner le développement des modes d'exercice collectif et coordonné

Action 4.1 - Conforter les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) existantes et favoriser leur mise en réseau

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Agence Régionale de Santé en lien avec les Maisons de Santé Pluri-professionnelles

Contexte

Accompagner le développement des modes d'exercice coordonné à travers, notamment, les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) et expérimenter de nouvelles pratiques, de nouveaux protocoles

Description

Valoriser les MSP du territoire et leur activité en développant les projets de coopération et d'articulation :

- Favoriser les projets communs entre MSP afin de créer une dynamique de réseau et favoriser le développement d'actions mutualisées, par exemple : organisation de permanences de professionnels de santé entre les MSP (diététicien, psychologue...), temps administratif partagé, etc.
- Développer les projets d'articulation entre les MSP et le secteur médico-social, par exemple : un projet de coopération entre SSIAD est en cours d'élaboration, y intégrer les MSP et les SAAD
- Accroître les liens et développer la coopération entre les MSP et les établissements sanitaires afin de travailler notamment sur les actions du Contrat Local de Santé, par exemple : maladies chroniques et Education Thérapeutique du Patient (ETP), réalisation de consultations avancées, etc.
- Favoriser l'émergence de projets « Pôles de santé » incluant largement tous les intervenants du champ libéral (par exemple : la chirurgie ambulatoire)
- Encourager la prise en compte de la question de la précarité dans les projets de coopération des MSP du territoire

Articulation avec d'autres démarches

Articulation à définir avec la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR (Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination) et avec la MAIA, notamment sur la question des maladies chroniques

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche-action 2.5. « Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être », fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

MSP
 Professionnels de santé libéraux
 Groupements
 URPS
 GECCO LIB' Bretagne

Collectivités Conseil Départemental SSIAD/SAAD Etablissements sanitaires
Ingénierie / étude de financement
Formalisation de coopération et de protocoles impliquant une valorisation du temps humain
Calendrier
En fonction du repérage et des pratiques existantes Sur la durée du Contrat Local de Santé « 2015-2018 »
Indicateurs de suivi
Nombre et type de projets mis en commun entre les MSP Nombre de coopérations formalisées avec une charte Type et nombre de consultations avancées ou coopérations concernant la médecine de spécialité

AXE 4. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

Objectif : Favoriser la coordination et l'articulation Ville/Hôpital

Action 4.2 - Conforter et développer des parcours de soins complexes en s'appuyant sur les filières de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) d'Armor, notamment concernant les plaies chroniques

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Centre Hospitalier de Paimpol et MSP

Contexte

L'objectif est de favoriser la convergence, la cohérence et la performance des prises en charge par les professionnels de santé au bénéfice de la continuité, de la qualité et de la sécurité du patient.

Le développement des coopérations entre les Centres Hospitaliers et entre la ville et les hôpitaux, l'optimisation des moyens par l'organisation de leur utilisation partagée et délocalisée, la création de nouveaux outils de support d'information, permettront d'améliorer la qualité et la continuité du suivi des patients au plus proche de leur domicile et/ou lieu de vie.

Une filière « Plaies Chroniques » est structurée sur le Territoire de Santé n°7, au sein de la CHT d'Armor. Cette action a pour but de conforter son développement sur le Trégor-Goëlo.

Description

- Renforcer les liens ville/hôpital

- Rendre visible et lisible sur Internet, les parcours de soins rendus complexes par les multiples étiologies et les nombreuses portes d'entrées possibles
- Conforter l'harmonisation des pratiques soignantes et de prescription en développant les actions de formation par les spécialistes de l'hôpital en direction des professionnels libéraux (infirmiers et médecins)
- Partager des outils d'évaluation et de suivi des plaies sur Internet
- Développer des réunions d'échanges et de travail entre les différents partenaires

- Favoriser le retour et/ou le maintien à domicile du patient

- Développer la télémédecine avec la mise en place et le soutien en équipement
 - De la télé-expertise désynchronisée permettant de solliciter à distance l'avis de un ou plusieurs spécialistes à partir d'une consultation (observation clinique et vidéo) réalisée au domicile du patient, permettant une transmission sécurisée des informations relatives au patient
 - De télé-consultations programmées avec un professionnel spécialisé (médecin ou infirmier)
- S'appuyer sur les partenaires de proximité : professionnels libéraux, l'équipe « Playmobil » du Centre Hospitalier de Paimpol et les structures d'Hospitalisation A Domicile (HAD)
- Favoriser les échanges avec l'URPS infirmiers

Articulation avec d'autres démarches

Articulation avec le PRS et le projet médical de la CHT d'Armor

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche-action 1.5. « Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique », ITI FEDER dans le cadre de

l'axe1 du PO FEDER « usages numériques »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Établissements de santé et médico-sociaux, filière CHT d'Armor
Maisons de santé, professionnels de santé libéraux, groupements d'exercice coordonné
Maison des URPS
GCS e-santé Bretagne

Ingénierie / étude de financement

Financement sous réserve des moyens disponibles

Calendrier

Sur la durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de consultations du site Internet
Nombre et type de conventions entre les partenaires
Nombre de téléconsultations

AXE 4. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

Objectif : Favoriser la coordination et l'articulation Ville/Hôpital

Action 4.3 - Améliorer les entrées et les sorties d'hospitalisation

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Centre Hospitalier de Lannion-Trestel en lien avec les MSP

Contexte

L'entrée et la sortie d'une hospitalisation sont des étapes-clés dans la chaîne de soins d'un patient. C'est pourquoi elles doivent être préparées bien en amont.

L'entrée pour une hospitalisation nécessite de répondre à de multiples formalités, c'est pourquoi il est nécessaire de l'anticiper. Quand à la sortie, elle doit être envisagée comme un acte de soins à part entière permettant la continuité de la prise en charge et la mise en place de systèmes d'alerte et de protection.

Le processus de préparation de la sortie comprend de nombreux éléments qui portent sur l'organisation, la sortie « physique » du patient, les informations destinées au patient, à ses proches et aux partenaires de santé et qui permettent d'assurer la continuité des soins. La poursuite de la prise en charge du patient en dehors de l'institution doit être adaptée à ses besoins.

L'amélioration de ces processus (entrées et sorties) ne peut s'envisager que dans une approche pluriprofessionnelle centrée sur le patient où le rôle de chacun est défini.

Le but de cette action est par conséquent d'améliorer les entrées et sorties en les anticipant au maximum grâce à un travail d'articulation qui facilitera l'évolution de l'état de santé du patient et le maintien de son autonomie.

Description

- Développer la programmation et les échanges d'information
- Mieux faire connaître les actions menées par les centres hospitaliers sur les numéros directs permettant un apport technique auprès des professionnels de santé libéraux. A titre d'exemple : les numéros de téléphone « Nuage » et « Filtrage » permettent aux médecins généralistes de contacter directement un gériatre
- Développer des formations communes Ville/Hôpital afin notamment de favoriser un discours commun des différents professionnels auprès des patients (en particulier dans le domaine des maladies chroniques et de l'éducation thérapeutique)
- Favoriser l'articulation avec le secteur médico-social dans la préparation des sorties d'hospitalisation. A cette fin, une journée d'information est envisagée
- Mieux communiquer sur la sortie grâce à l'élaboration d'un protocole de sortie (lien avec la fiche action 4.1)

- Mise à disposition du document de sortie au patient le jour de la sortie et envoi du document au médecin destinataire le jour de la sortie (conformément aux préconisations de la HAS relatives à la « Qualité du document de sortie dans le secteur MCO »)

Les critères devant figurer obligatoirement dans le document de sortie sont :

- Critères médicaux : motifs d'hospitalisation, synthèse médicale du séjour, actes techniques, examens complémentaires et biologiques, traitements médicamenteux, suites à donner
- Critères administratifs : nom et coordonnées du médecin traitant, identification du patient, date d'entrée et date de sortie, date de rédaction du document, nom et coordonnées du médecin rédacteur, nature du document, destination du patient à la sortie
- Envoi d'une fiche de liaison à tous les professionnels de santé concernés

- Développer une politique de communication afin de valoriser les établissements hospitaliers auprès des professionnels de santé libéraux et des usagers
- Améliorer la lisibilité pour les professionnels de santé libéraux au travers notamment du livret des établissements qui est adressé une fois par an auprès des médecins : détailler davantage les informations communiquées
- Améliorer l'accueil et l'information des usagers en développant une culture de l'accueil des usagers dans l'établissement afin de le rendre acteur du système de santé

Articulation avec d'autres démarches

- Articulation avec les dispositions déjà existantes de type « NUAGE » à Saint-Brieuc, « FILTRAGE » à Guingamp
- Articulation avec le PRS et PTS sur l'axe de coordination Ville/Hôpital
- Articulation avec l'axe stratégique 6 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Établissements de santé et médico-sociaux
 Maisons de Santé Pluri-professionnelles
 GECO LIB' Bretagne
 Professionnels de santé
 Groupements
 Associations et représentants des usagers
 Représentants des usagers des établissements sanitaires (CRUCQPC) et médico-sociaux (CVS)
 HAD
 Association UTIP (Union Technique Inter-Pharmaceutique de formation continue)
 Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination (PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR)

Ingénierie / étude de financement

Formation : financement dans le cadre de la formation continue
 Journée d'information : budget à définir
 Financement sous réserve des moyens disponibles

Calendrier

Durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de dispositifs « numéro direct » recensés et nombre d'appels engendrés
 Nombre de participants lors de la journée d'information « Préparation des sorties d'hospitalisation »
 Nombre de formations mises en place

AXE 4. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

Objectif : Développer l'attractivité du territoire

Action 4.4 - Promouvoir les points forts et atouts du territoire

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Pays du Trégor-Goëlo

Contexte

Avec un vieillissement important de sa population (part des plus de 60 ans bien supérieure à la moyenne régionale et part des moins de 30 ans bien inférieure), le Pays du Trégor-Goëlo se doit de développer son attractivité pour maintenir et attirer durablement une population jeune, tout en s'adaptant aux enjeux liés au vieillissement de sa population.

Cela passe par la préservation d'un cadre de vie, d'un environnement et de paysages exceptionnels et par une plus grande attractivité des centres-villes et centres-bourgs (habitat, services, patrimoine bâti, sport et culture). Cela passe également par un renforcement de l'accessibilité du territoire par le développement des mobilités ainsi que par le développement des usages numériques.

Le Pays du Trégor-Goëlo travaille donc fortement au renforcement de son attractivité, qui doit aussi permettre plus spécifiquement de favoriser l'installation de professionnels de santé. Ce territoire bénéficie de nombreux atouts qu'il s'agit de valoriser en démontrant notamment la dynamique existante entre les acteurs locaux en matière de santé.

Par ailleurs, le Pays du Trégor-Goëlo est doté d'un pôle reconnu dans le domaine des télécommunications, du numérique, de l'électronique, de la photonique, de l'optique, ... Cette spécificité du territoire (présence de compétences et savoir-faire) doit être valorisée et doit permettre de soutenir le développement d'expérimentations de nouveaux services et nouveaux usages dans le domaine de la santé.

Description

- Développer une politique de communication, de valorisation et de promotion des atouts du territoire

- Créer un site Internet « Santé - Pays du Trégor-Goëlo »
- Participer à des salons de promotion des territoires et d'incitation à l'installation et/ou organisation sur le territoire d'un forum pour l'installation des professionnels de santé
- Créer des supports de communication diffusés sur les lieux de formation

- Développer l'accueil des étudiants-stagiaires

- Recenser et communiquer sur l'offre de logement à destination des étudiants-stagiaires via le site Internet « Santé - Pays du Trégor-Goëlo »
- Encourager la mise à disposition d'un logement dans les projets de Maisons de Santé
- Encourager les professionnels de santé à devenir maîtres de stage

- Développer une politique d'accueil en direction des professionnels de santé en partenariat avec les collectivités

- S'appuyer sur une politique de communication, de valorisation et de promotion des atouts du territoire

- Valoriser les acteurs et les actions du territoire dans le domaine de la santé
- Développer une dynamique de réseau afin d'apporter des réponses à la problématique du travail du conjoint
- Informer les élus et collectivités du territoire sur les modes d'exercice collectif et coordonné et inciter à une réflexion sur le développement de ces modes d'exercice dans une logique d'aménagement du territoire

-Valoriser et soutenir les actions et expérimentations en télémédecine

Articulation avec d'autres démarches

Démarches de valorisation et de promotion portées par les acteurs du tourisme

Actions des collectivités (Lannion-Trégor Communauté notamment) et de la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo pour développer l'attractivité du territoire en direction des acteurs économiques

Actions de l'ADIT (Agence de Développement Industriel du Trégor) et de Lannion-Trégor Communauté de soutien aux entreprises et aux innovations technologiques

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche-action 1.5. « Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique », fiche-action 2.5. « Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être », fiche action LEADER 2. « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous » ITI FEDER dans le cadre de l'axe1 du PO FEDER « usages numériques »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Établissements de santé et médico-sociaux

Maisons de santé, professionnels de santé, groupements

Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo

Collectivités

ADIT, entreprises, Pôle Images&Réseaux

Ingénierie / étude de financement

Recours à un prestataire pour la création d'un site Internet dédié

Création de supports d'information et de communication

Accompagnement de projets et d'expérimentation en télémédecine, de développement des usages numériques

Sous réserve des financements disponibles

Calendrier

2015-2018

Indicateurs de suivi

Fréquentation du site Internet

Présence sur des salons

Nombre de participants au forum

Nombre de logements recensés / an
Nombre de stagiaires accueillis sur le territoire / an
Nombre de maîtres de stage formés
Nombre de projets en télémédecine expérimentés

THÉMATIQUE :

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

► **Axe 5. Accompagner la vie à domicile des personnes âgées**

- AXE STRATÉGIQUE 5 -

ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Objectif : Diversifier et assouplir le panel de réponses pour les aidants/aidés

Action 5.1 - Renforcer la communication sur les dispositifs existants (accueil de jour, hébergement temporaire, halte répit, CCAS) et informer sur les aides financières, en direction de la population via l'ensemble des professionnels de santé et médico-sociaux

Mise en œuvre

Pilote de l'action

CLIC

Description

- Adresser annuellement les plaquettes d'information auprès des professionnels de santé du territoire (médecins traitants, kinésithérapeutes, maisons de santé, etc.) et communiquer par la presse
- Orienter les familles à l'aide de supports
- Améliorer le niveau d'information des professionnels, dont les accueillants familiaux, des associations et des élus pour permettre d'orienter l'utilisateur, d'améliorer l'information sur les dispositifs et les capacités
- Organiser des actions d'information délocalisées menées par le CLIC auprès des adjoints aux affaires sociales sur une thématique (construction en amont avec les élus) en ouvrant ces rencontres au public
- Organiser divers forums sur les dispositifs existants à partir d'une thématique
- Répondre à des appels à projets sur l'hébergement d'urgence en établissement
- Communiquer sur :
 - La complémentarité entre le séjour en hébergement temporaire et la prise en charge à domicile par les libéraux, les SSIAD et les SAAD
 - Les disponibilités en termes de places existantes

Articulation avec d'autres démarches

PRS

PTS : Thématique « La prise en charge des personnes âgées »

CLS : Articulation avec les autres thématiques notamment « L'accès aux soins »

Articulation avec les dispositifs MAIA et PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR du territoire

Schéma Départemental pour l'Autonomie 2015-2018

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Pilotes de la MAIA

PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR

CLIC

CARSAT

PACT-HD 22

Maisons du Département

Travailleurs sociaux d'autres organismes

Associations Établissements proposant une offre d'hébergement temporaire Tous les IDE libéraux Tous les SSIAD CCAS Organismes d'assurance maladie et les mutuelles
Ingénierie/étude de financement
Action centrée sur la communication via les moyens existants
Calendrier
1 ^{er} semestre 2015
Indicateurs de suivi
Nombre de réunions, de participants Type de supports de communication réalisés Type d'information diffusée

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Objectif : Diversifier et assouplir le panel de réponses pour les aidants/aidés

Action 5.2 - Développer des ateliers pour les malades atteints de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Centre Hospitalier de Tréguier en lien avec les associations

Contexte

- Maladie de Parkinson

Au cours de la maladie de Parkinson, les troubles psychomoteurs sont multiples : troubles du tonus, perturbations posturales et de la marche, difficultés dans l'élaboration des mouvements coordonnés, perte de l'initiative motrice...

Pouvoir proposer des séances de « psychomotricité » aux malades permet de prendre en compte la personne dans sa globalité.

Cette thérapie peut prendre la forme de gymnastique douce, Qi Gong... et permet de proposer un cadre de progression adapté pour passer de la passivité à l'activité, de la tension à la détente, de l'immobilité à la mobilité, du renfermement sur soi à l'ouverture aux autres. Elle peut également contribuer au maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Ces séances de stimulation s'inscrivent dans un programme annuel plus global avec des groupes de parole pour les aidants et pour les malades. Les groupes sont animés par un psychomotricien et par une neuro-psychologue.

Le CLIC Paimpol-Tréguier et le Centre Hospitalier de Tréguier sont partenaires de ce programme.

Le Centre Hospitalier de Tréguier a, sur l'année 2014, mis à disposition gracieusement le temps de neuro-psychologue une demi-journée par mois pour l'animation du groupe de parole pour les malades.

Le CLIC assiste l'association sur la mise en œuvre du projet (recherche de financements, évaluation des actions, accompagnement dans la recherche d'intervenants, calendrier...) et assure une veille auprès des aidants et des malades participants aux actions (prise de contact régulier, suivi des usagers...).

Cette action demande à être mise en commun, développée et enrichie sur l'ensemble du Trégor-Goëlo via une collaboration avec les CLIC. En effet, des ateliers "innovants" comme des groupes de calligraphie pourraient être créés afin de compléter l'offre existante.

Actuellement, le nombre de participants sur Paimpol est le suivant :

- 16 à 20 personnes aux séances de Qi Gong
- 8 à 12 personnes à la gymnastique

Sur Lannion, 8 à 12 personnes participent à la gymnastique.

- Autres pathologies

Poursuivre les actions engagées par les associations : formation des aidants, groupes de parole, entretiens individuels, rencontres à thème, rencontres conviviales, sophrologie, yoga, etc.

Soutenir les projets innovants des associations : à titre d'exemple, les séjours de vacances pour les aidants-aidés et/ou les aidants isolés proposés par France Alzheimer.

Développer les plans d'aide pour les malades jeunes (moins de 60 ans).

Description

- Développer l'offre existante

- Pérenniser les actions en cours
- Proposer une offre complémentaire des ateliers de SSR de l'Hôpital de Jour du Centre Hospitalier de Tréguier

- Expérimenter de nouveaux ateliers "innovants", en s'appuyant sur le Plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019

- Prendre appui sur les conseils de l'équipe médico-sociale de l'Hôpital de Jour du Centre Hospitalier de Tréguier et les attentes des parkinsoniens.
- Permettre aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson de rester acteurs de leur santé et de maintenir plus longtemps leur vie à domicile (retarder l'entrée en structure)
- Aider le patient et être un soutien pour l'aidant
- Améliorer la réponse aux besoins d'accompagnement
- Intégrer des réponses sanitaires, médico-sociales et sociales au sein d'un parcours de santé. Ces ateliers renforcent la coordination entre les acteurs
- A titre d'exemple, la mise en place d'un atelier de calligraphie :

Dans la maladie de Parkinson, la production graphique est atteinte, comme en atteste la micrographie présente à des degrés divers. Une heure par semaine, l'atelier de calligraphie est mené en collaboration avec l'ergothérapeute du service. Cette rééducation graphomotrice basée sur l'apprentissage d'une technique d'écriture dirigée par l'épaule, vise à la conservation de l'écriture en palliant à la dégradation du mouvement automatique.

- Faire prendre conscience au patient des mouvements de l'épaule, du bras, du poignet et de la main lors du geste d'écriture, ce, grâce à l'exécution de tracés amples et suivant une progression pictographique. Les exercices proposés sont effectués sur un plan incliné et au pinceau. L'attention est portée sur la précision du geste, la pression exercée sur l'outil et le respect des proportions du graphisme
- Proposer simultanément des exercices de relaxation et de respiration aux patients pour favoriser la détente et permettre la diminution des tensions et crispations. Au fil des séances, chaque patient est amené, selon son rythme, à l'intégration du geste adapté, et ce afin de restaurer au mieux l'écriture sur plan horizontal

Articulation avec d'autres démarches

PRS

Articulation avec le Plan maladies neuro-dégénératives

Articulation avec les dispositifs MAIA et PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR du territoire, filière gériatrique

Schéma Départemental pour l'Autonomie 2015-2018

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

CLIC

Maisons du Département

Travailleurs sociaux d'autres organismes

Associations : Génération Mouvements, France Alzheimer, Association des parkinsoniens des Côtes d'Armor, etc.

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES
Objectif : Préparer le retour à domicile après l'hospitalisation
Action 5.3 - Coordonner le retour à domicile
Mise en œuvre
<p>Bretagne, convention de modernisation CNSA/CG22 volet aidants, CPAM 22, Direction Culture Jeunesse et Sport du 22 sur le Qi Gong dans le cadre des actions « Activités physiques pour les personnes âgées et en Général Hospitalier de Lannion-Trestel</p> <p>Pilote de l'action</p> <p>Centre Hospitalier de Lannion-Trestel</p>
<p>Sources</p> <p>Reserve des financements disponibles</p>
<p>Eviter les ré-hospitalisations, fluidifier et éviter les ruptures dans le parcours de santé de l'utilisateur en partageant de façon sécurisée les informations nécessaires à la continuité du parcours et en coordonnant les acteurs de santé libéraux et hospitaliers du champ médical et paramédical ainsi que les acteurs du domicile (SSAD privés ou associatifs et publics)</p> <p>Calendrier</p> <p>2015-2018</p>
Indicateurs de suivi
<p>Description</p> <p>Nombre d'ateliers organisés, type et population bénéficiaire</p> <p>Questionnaire pour évaluer le bénéfice de ces ateliers</p> <p>Partager un document informatisé de liaison nécessaire pour l'optimisation des prises en charge en lien avec les acteurs de santé du territoire (Centres Hospitaliers, Polyclinique, Représentants IDE libéraux, PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR, SAAD, Conseil Départemental) réunions à formaliser à partir des supports existants (s'inspirer par exemple de l'expérimentation de Saint-Méen le Grand)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager ces documents via le DMP ou à minima via la messagerie sécurisée, en s'appuyant sur le projet TY AV développé sur le canton de Plouaret intégrant les libéraux - Organiser des visites de coordination dans les établissements par les infirmiers libéraux qui accompagnent les patients hospitalisés afin d'optimiser le retour à domicile et d'éviter des ré-hospitalisations
Articulation avec d'autres démarches
<p>Articulation avec le groupe « Personnes Âgées » du PTS, avec les autres groupes du CLS notamment groupe « Accès aux soins »</p> <p>Lien avec le PRS</p> <p>Expérimentation de Saint-Méen-le-Grand</p>
Acteurs et/ou partenaires à mobiliser
<p>Professionnels : médecins, infirmiers libéraux (représentants) ou mandatés par leurs URPS respectifs</p> <p>Représentants des établissements de santé (HAD, CH, clinique....)</p> <p>Etablissements et services médico-sociaux.</p> <p>GCS-e santé.</p> <p>URPS</p> <p>Conseil Départemental des Côtes d'Armor – DIPOMMS</p> <p>AUB</p>

Ingénierie / étude de financement

Accompagner l'outil dématérialisé par une structure ad hoc et matériel (terminal mobile/logiciel)
Cibler un périmètre restreint au démarrage (nombre de professionnels impliqués)
Dédommager les non-salariés pour les temps de réunion et les temps de mises en œuvre initiales

Calendrier

2015 : formalisation du document informatisé avec les différents partenaires 2015
2016 : mise en œuvre via messagerie sécurisée

Indicateurs de suivi

Nombre d'informations partagées via messagerie sécurisée entre la ville et les établissements de santé
Nombre de visites de coordination

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Objectif : Maintenir à domicile des personnes ayant des pathologies chroniques

Action 5.4 - Favoriser les actions d'éducation à la santé par les professionnels de premier recours

Mise en œuvre

Pilote de l'action

CLIC / CARSAT

Contexte

Former les professionnels de premier recours par la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR, dans le cadre du DPC notamment

S'articuler avec les actions organisées par le CLIC (conférences, ateliers) auprès des usagers

Favoriser une médecine de parcours plutôt qu'une médecine de prescription

Description

- Agir sur les déterminants de santé (iatrogénie médicamenteuse, prévention des chutes, alimentation, troubles cardio-vasculaires, hygiène de vie) en sensibilisant et formant les professionnels de premier recours, SAAD, SSIAD, accueillants familiaux et les usagers via notamment la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR et le CLIC

- Informer et diffuser les actions mises en œuvre par le groupe d'Education Thérapeutique dans le cadre du Programme Territorial de Santé 7 (plaquette, colloque...)

- Mettre en place un dispositif d'orientation par les médecins traitants vers des ateliers collectifs de prévention (exemple : diffuser localement l'information sur le programme Bretagne Equilibre de la CARSAT)

Articulation avec d'autres démarches

PRS

PTS : Thématique « La promotion de l'accompagnement et de l'éducation thérapeutique du patient »

CLS

En cohérence avec les actions de prévention de l'ATS

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR, CLIC, MAIA

MSP

Médecins traitants/Infirmiers libéraux

Conseil Départemental des Côtes d'Armor – DIPOMMS

AUB

Ingénierie / étude de financement

Financement sous réserve des moyens disponibles

Calendrier
2015-2018
Indicateurs de suivi
Nombre de formations mises en place Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de plaquettes sur l'éducation thérapeutique du patient diffusées

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Obectif : Aménager l'habitat pour préserver l'autonomie et éviter l'isolement

Action 5.5 : Adapter l'habitat et développer de nouvelles formes d'habitat

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Pays du Trégor-Goëlo et les collectivités

Contexte

Favoriser l'adéquation du logement aux besoins de la personne et encourager les nouvelles formes d'habitat partagé ou intergénérationnel

Créer des logements neufs ou adapter des logements anciens à la perte d'autonomie des personnes incluant des systèmes innovants de "sécurisation" (comme les capteurs permettant de surveiller à distance les indicateurs de santé d'une personne)

Description

- Favoriser l'adéquation du logement aux besoins des personnes en mobilisant les ressources humaines, financières et matérielles

- Anticiper les besoins en fonction de l'évolution de la dépendance et développer un programme de prévention des chutes
- Réaliser un diagnostic du domicile et adapter le matériel
- Repérer les aides et les financements
- Veiller à la bonne réalisation des travaux
- Former les intervenants à domicile, les accueillants familiaux et informer au mieux les professionnels

- Développer de nouvelles formes d'habitat

- Communiquer sur l'intérêt des alternatives à l'institutionnalisation (habitat partagé), assurer une veille sur les appels à projets sur les nouvelles formes d'habitat partagé
- Répertorier l'offre existante
- Recenser les besoins
- Identifier et lever les freins liés à la lourdeur administrative et juridique de l'habitat partagé (bails privés/EHPA)
- Identifier les technologies mobilisables pour l'adaptation de l'habitat, capitaliser les expérimentations

Articulation avec d'autres démarches

PRS

Dispositif ATS

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Articulation avec les Plans Locaux de l'Habitat

Développement des outils numériques initiés au plan local

Lien avec la démarche d'accessibilité PMR

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fiche-action 2.3. « Développer les politiques de logement et de l'habitat », fiche action LEADER 1.2. « Améliorer et diversifier l'offre de logement »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

CARSAT (Association Cap Retraite Bretagne)
 MSA - RSI
 PACT HD22
 CDHAT
 ADIL 22 (aide juridique)
 Mutualité Française
 Collectivités territoriales
 CCAS/CIAS
 Services d'aide à domicile
 Côtes d'Armor Développement
 Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 CLIC
 DDTM

Ingénierie / étude de financement

Aides financières pour personnes autonomes dans le cas de création d'habitat alternatif, rénovation (prêts ou subventions)

Calendrier

Durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Rapport entre les demandes d'aménagement de l'habitat formulées et les adaptations effectivement réalisées

Nombre de formations proposées et nombre d'intervenants formés

Nombre d'actions collectives mises en place

Nombre de diagnostics réalisés par un ergothérapeute

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Objectif : Favoriser la coordination des parcours

Action 5.6 - Favoriser les coopérations entre les acteurs et les services

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Représentant des IDE libéraux mandaté par URPS infirmiers

Représentant SAAD local

Description

- Expérimenter les coopérations et mutualisations entre SSIAD et SAAD sur le territoire

- Créer une association d'IDE libéraux, sur la base du volontariat, à travers l'élaboration d'une charte, afin de :

- Centraliser les demandes et les réponses lorsque le cabinet infirmier habituel n'est pas en mesure d'assurer l'ensemble des soins post-hospitalisation
- Mutualiser éventuellement les prises en charge à travers plusieurs cabinets infirmiers

- Réfléchir à une plateforme numérique gérant les disponibilités de prise en charge des cabinets infirmiers adhérents

- Organiser des visites de coordination des infirmiers libéraux et/ou PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR qui accompagnent les patients hospitalisés afin d'optimiser le retour à domicile et éviter les ré-hospitalisations

Articulation avec d'autres démarches

PRS

CLS : Articulation avec les autres thématiques du Contrat Local de Santé

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

URPS infirmiers

ARS

Conseil Départemental des Côtes d'Armor - DIPOMMS

SSIAD, SAAD

CIAS

Ingénierie / étude de financement

Recherche de financement auprès des structures suivantes : Pays du Trégor-Goëlo, ARS (Nouveaux Modes de Rémunération (NMR)), URPS infirmiers

Prestation d'un expert juridique sur la création de statuts /charte association IDE

Prestation d'un expert informatique sur la création de la plateforme numérique gérant les disponibilités

Evaluation des coûts en investissement (ordinateur, accès web) et en fonctionnement (ligne téléphonique, coût en temps infirmier)

Calendrier

Formalisation association : 2015

Démarrage : fin 2015 - 2016

Indicateurs de suivi

Nombre de mutualisations/regroupements

Création de l'association

Nombre d'appels reçus/an

Nombre de prises en charge acceptées/an

Nombre de prises en charge mutualisées/an

AXE 5. ACCOMPAGNER LA VIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Objectif : Favoriser la coordination des parcours

Action 5.7 - Mettre en cohérence les dispositifs de coordination : MAIA/PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR /CLIC

Mise en œuvre

Pilote de l'action

MAIA/PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR /CLIC

Contexte

Définir le rôle et le champ d'intervention de chacun en particulier sur le champ des personnes âgées

Développer le repérage de chaque acteur pour en valoriser l'action

Construire en premier lieu les instances de concertation propres au fonctionnement CLIC/MAIA dans l'attente de la création des outils de gestion des situations complexes et d'une instance de concertation commune

Co-construire l'outil de recensement des Services Ressources par territoire (Annuaire ou ROR à définir)

Mutualiser les instances de concertation professionnelle : Instance Collégiale PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR à venir / commission(s) pluridisciplinaire(s) MAIA du secteur (à définir au dernier trimestre 2015 avec les tables de concertation)

Intégrer, dès le début, les acteurs de premier recours, notamment la MDD, les SAAD et SSIAD

Evaluer au fur et à mesure les articulations pour les ajuster si besoin

Interroger régulièrement les articulations opérées afin d'accompagner le développement de nouveaux dispositifs (ex : formalisation des filières gériatriques.)

Description

- Elaborer les instances de coordination de premier niveau à partir des outils existants et formuler des propositions de coopération auprès des acteurs locaux.

- Formaliser les liens entre les services dans la perspective du guichet intégré.

- Promouvoir les bonnes pratiques de coordination en l'élargissant aux autres publics que celui des personnes âgées

- Diffuser conjointement l'information sur les missions spécifiques de chacun auprès des différents partenaires dans le cadre du guichet intégré MAIA conformément au tableau de bord validé conjointement par l'ARS, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et l'association Ti Liamm

- Réfléchir au maintien ou à l'adaptation de la visio-conférence actuelle organisée par le CLIC et le réseau gérontologique actuel car les partenaires qui y participent (EMG du Centre Hospitalier de Lannion, EMSAD, Evalueur APA, EHPAD) ne pourront pas intégrer l'instance collégiale de la plateforme PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR dont les objectifs ne sont pas les mêmes.

Articulation avec d'autres démarches

Promouvoir les bonnes pratiques de coordination en l'élargissant aux autres publics que celui des personnes âgées

Schéma Départemental pour l'Autonomie 2015-2018

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser
Acteurs du champ social, médico-social, médical, sanitaire
Ingénierie / étude de financement
L'accompagnement méthodologique par un cabinet conseil permettrait de gagner en efficience dès la mise en route Pour les pilotes MAIA : un cabinet conseil n'est pas nécessaire, un travail en concertation avec la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR et les CLIC est suffisant.
Calendrier
Dernier trimestre 2015
Indicateurs de suivi
Nombre de rencontres entre PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR /MAIA et CLIC Production des documents écrits Organisation des réunions d'information auprès des partenaires au plus tôt à compter de la rentrée 2015 et après validation de l'organisation par la table stratégique MAIA Démarches effectuées

THÉMATIQUES TRANSVERSALES

- ▶ **Axe 6.** Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité
- ▶ **Axe 7.** Améliorer l'accompagnement de la fin de vie

- AXE STRATÉGIQUE 6 -

AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

AXE 6. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Objectif : Améliorer l'accès aux droits

Action 6.1 - Organiser pour les professionnels des temps d'information sur l'accès aux droits et aux soins

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Animation Territoriale de Santé

Contexte

Les différents dispositifs disponibles sont parfois complexes et nécessitent d'être mieux connus des professionnels afin de leur permettre d'accompagner pleinement les personnes en situation de précarité dans leurs démarches administratives.

La connaissance des dispositifs, l'accès à l'information par les professionnels, l'interconnaissance des acteurs locaux et de leurs missions respectives sont les attendus majeurs de cette mise en œuvre.

Description

- Faire du lien entre les acteurs locaux accueillant du public et les caisses d'assurance maladie

- Mobiliser les différentes caisses d'assurance maladie afin qu'elles présentent leurs outils relatifs à l'accès aux droits (site internet...), les dispositifs spécifiques ou points réglementaires en rapport avec la thématique
- Conforter les permanences de la CPAM sur le territoire

- Améliorer la connaissance des acteurs, des dispositifs et des missions de chacun à l'échelle du Pays du Trégor-Goëlo

- Proposer un cadre de rencontres régulier dont l'objectif serait d'échanger sur le fonctionnement des structures et/ou dispositifs, leurs évolutions
- Créer des outils permettant de partager de l'information et de mieux connaître les missions de chacun : (réunions, annuaire des ressources...)

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie »

PRAPS : Objectif 3 « Favoriser la synergie entre les acteurs du soin hospitalier, de la prévention et du champ de la précarité »

CLS : Objectif transversal : créer du lien entre les acteurs accueillant du public en situation de précarité

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

CPAM

MSA

RSI

ENIM

Point santé, CCAS, mission locale, PASS, secrétaires de mairie (tout professionnel accueillant et conseillant du public sur l'accès aux droits)

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Ingénierie / étude de financement

Valorisation du temps humain

Calendrier

Fréquence à définir

Indicateurs de suivi

Nombre de rencontres

Nombre de participants

Satisfaction des participants et des structures intervenantes

AXE 6. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Objectif : Améliorer l'accès aux soins

Action 6.2 - Créer un point santé sur le territoire de Paimpol

Mise en œuvre

Pilote de l'action

CASCI

Contexte

La précarité conduit parfois à une mauvaise image de soi. Il peut alors devenir compliqué de consulter un professionnel de santé. Les Points Santé situés dans des lieux d'accueil neutres, peuvent constituer une première étape vers le système de santé et médico-social de droit commun. Ils permettent ainsi de réduire les inégalités de santé en améliorant l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité.

Description

- Analyser les besoins en lien avec les partenaires
- Identifier les modalités de réponses actuelles offertes sur le territoire de Paimpol par les permanences des organismes de protection sociale pour l'accès aux droits, l'offre de santé de premier recours et ses nouvelles modalités d'organisation, les différents dispositifs spécialisés actuellement existants sur le territoire de Paimpol (antennes de CSAPA, CMP, dispositif de type PASS, etc...)
- optimiser les moyens, organisations et coordinations entre les différents dispositifs sus cités
- Définir précisément les insuffisances ou points de rupture dans les réponses actuellement apportées aux besoins des populations les plus précaires
- Définir le projet du Point Santé d'accès aux droits et à l'orientation : mission spécifiques auxquelles il devra répondre, composition de l'équipe (ou renforcement des dispositifs existants), temps consacré à l'accueil individuel, développement du partenariat
- Définir la localisation du Point Santé
- Communiquer sur le dispositif

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie » - Objectifs - « Promouvoir l'égalité devant la santé » et « Promouvoir la santé auprès des publics les plus fragiles en particulier les publics précaires »

PRS : Priorité 3 - « Favoriser l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire »

PRAPS : Objectif n°6 - « Favoriser l'accès des publics précaires aux soins de premier recours » - « Renforcer les dispositifs passerelles »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Maison du Département
Gendarmerie
CCAS des communes
CHRS
Missions locales

Structures d'insertions par l'activité économique

CPAM

CSAPA

Etablissements Hospitaliers (PASS)

Ingénierie / étude de financement

Porteur de projet en lien avec l'ARS

Calendrier

2015

Indicateurs de suivi

Opérationnalité du dispositif : heures d'ouvertures, moyens mobilisés

Nombre de situations prises en charges (rapport d'activité)

Types d'orientation, implication des partenaires

AXE 6. PREVENTION ET ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Objectif : Améliorer l'accès aux soins

Action 6.3 - Renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables en développant des dispositifs de type EMPP (Equipe Mobile de Précarité Psychiatrie)

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Fondation Bon sauveur

Contexte

Depuis plusieurs années les professionnels du social formulent le besoin d'une Équipe Mobile de Précarité Psychiatrique (EMPP).

Cette équipe a pour vocation de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion et de soutenir les personnes travaillant auprès ce public. Il s'agit « d'aller vers » des personnes très éloignées du soin. Aussi, le travail de partenariat est très important (dans l'orientation et le repérage)

Description

- Développer un dispositif de type EMPP permettant une intensification ou une réorganisation des actions du secteur psychiatrique en direction des personnes cumulant une pathologie psychiatrique et une situation de grande précarité localisées sur le secteur de Lannion

Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'ARS en 2014

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1 - « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie » - Objectifs « Promouvoir l'égalité devant la santé » et « Promouvoir la santé auprès des publics les plus fragiles en particulier les publics précaires »

PRS : Priorité 3 - « Favoriser l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire »

PRAPS : Objectif 6 - « Favoriser l'accès des publics précaires aux soins de premiers recours » « Renforcer les dispositifs passerelles »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Maison du Département

Gendarmerie

CCAS des communes

CHRS

Missions locales

Structures d'insertions par l'activité économique

CPAM

CSAPA

Etablissements hospitaliers (PASS)

Ingénierie / étude de financement
Porteur de Projet en lien avec l'ARS.
Calendrier
2015
Indicateurs de suivi
Nombre de situations prises en charges (rapport d'activités) Types d'orientation, implication des partenaires

AXE 6. AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Objectif : Améliorer l'accès aux soins

Action 6.4 - Conforter les dispositifs de soins destinés aux publics fragilisés

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Agence Régionale de Santé Bretagne

Contexte

Certains dispositifs, comme les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et les Points Santé ont pour objectif de faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes fragilisées.

Les Points Santé constituent un premier pas vers l'accès aux droits et aux soins et permettent d'éviter les ruptures dans les parcours de soins. Par ailleurs, les Permanences d'Accès aux Soins sont encore trop méconnues des partenaires locaux mais également au sein du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

Dans certains cas, les personnes fragilisées peuvent avoir besoin d'un accompagnement actif dans leurs démarches (accès aux soins et accès aux droits), une réponse au sein des dispositifs existants doit être recherchée.

Description

- Mieux coordonner les interventions (et les moyens) des différentes structures pour éviter les situations délicates
- Élaborer des conventions de partenariat entre structures
- Organiser des rencontres professionnelles annuelles « Santé et Précarité »
- Permettre et renforcer l'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (Maisons de Santé Pluri-professionnelles et plus largement tous les professionnels de santé libéraux), des personnes en situation de précarité

Articulation avec d'autres démarches

PRS : Priorité 1- « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de la vie » - Objectifs « Promouvoir l'égalité devant la santé » et « Promouvoir la santé auprès des publics les plus fragiles en particulier les publics précaires »

PRS : Priorité 3 – « Favoriser l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire »

PRAPS : Objectif n°3 - « Favoriser la synergie entre les acteurs du soin hospitalier de la prévention et du champ de la précarité », « mieux cibler les publics et les territoires »,

PRAPS : Objectif 6 - « Favoriser l'accès des publics précaires aux soins de premiers recours »

CLS : Articulation avec l'action 6.1 « Organiser pour les professionnels des temps d'information sur l'accès aux droits et aux soins »

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

Points santé
 PASS
 CCAS
 Missions locales

EMPP (Equipe Mobile de Précarité Psychiatrie)
Maison du Département
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
Animation Territoriale de Santé

Ingénierie / étude de financement

A définir

Calendrier

Toute la durée du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de conventions de partenariats établies
Nombre de rencontres professionnelles et nombre de participants
Nombre de thématiques abordées

- AXE STRATÉGIQUE 7 -

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

AXE 7. AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

Objectif : Faire émerger une culture commune « directives anticipées et personne de confiance »

Action 7.1 - Communiquer sur les directives anticipées avec la diffusion du DVD de JALMAV auprès des structures et des professionnels

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Les associations ASP et JALMAV

Description

Faire connaître les DVD existants des associations ASP et JALMAV afin de sensibiliser les professionnels aux directives anticipées et à la personne de confiance

- Faire un courrier auprès de la CARESP avec l'envoi des DVD afin d'avoir la validation pour la communication de ces DVD
- Après accord de l'ARS, envoyer un courrier à l'ensemble des structures afin de faire connaître l'existence de ces DVD
- Présentation des DVD au sein des structures

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales

PTS : Thématique « La mise en œuvre d'une offre de soins territoriale » - Fiche action « Consolidation du maillage territorial en soins palliatifs »

Articulation avec le travail de la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR de Lannion

En lien avec les politiques et les orientations de travail des associations JALMAV, ASP

En lien le travail des réseaux en soins palliatifs tels que Accompag...né de Guingamp et Résopallia de Saint-Brieuc

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

France Alzheimer

Ligue contre le cancer

Réseaux et PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Mutualité Française Bretagne

Centre hospitaliers publics et privés

Centres de formations paramédicales

MSP

Structures d'accompagnement des personnes âgées

Ingénierie / étude de financement

A ce jour, pas de demande de financement identifiée mais valorisation du temps humain :

- Rédaction de courriers

- Création d'une mailing liste pour diffuser l'information
- Présentation dans les structures : action réalisée par JALMAV et ASP

Calendrier

Début des réunions : début 2015

Première évaluation : à la fin du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Nombre de structures identifiées

Nombre de mail d'informations envoyés

Nombre d'interventions dans les structures pour la présentation du DVD

AXE 7. AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

Objectif : Faire émerger une culture commune « directives anticipées et personne de confiance »

Action 7.2 - Organiser des réunions techniques avec les associations et les établissements et services médico-sociaux afin de communiquer sur des thématiques spécifiques paramédicales

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Maison de Santé Pluri-professionnelle de Kermaria-Sulard et Unité de Soins Palliatifs (USP) de Guingamp

Contexte

Les associations, comme JALMAV, ASP, France Alzheimer..., rencontrent des difficultés à communiquer sur des terminologies paramédicales auprès des patients. Afin de faciliter le travail de ces associations, il convient de les professionnaliser dans le but de mieux communiquer avec le patient et sa famille.

Description

- Réunir les membres de ces associations afin qu'un expert puisse leur permettre d'acquérir une connaissance sur une thématique spécifique
- Favoriser l'échange entre les associations sur leurs pratiques professionnelles
 - Par exemple : faire intervenir un psychologue pour parler de la communication non verbale avec les patients

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales

PTS : Thématique « La mise en œuvre d'une offre de soins territoriale » - Fiche action « Consolidation du maillage territorial en soins palliatifs »

En lien avec les politiques et les orientations de travail des associations JALMAV, ASP, etc.

En lien le travail des réseaux en soin palliatifs tels que Accompag...né de Guingamp et Résopallia de Saint-Brieuc.

En lien avec le travail de l'Unité de Soins Palliatifs

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

JALMAV
 ASP
 France Alzheimer
 Ligue contre le cancer
 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
 Etablissements et services médico-sociaux
 MAIA
 CLIC

Ingénierie / étude de financement

Définir les besoins auprès des associations – pas de coût financier

Organiser les réunions : mobilisation d'un expert, organisation logistique (Définir le coût de formation en fonction des experts et coût logistique)

Temps de réunion : valorisation du temps humain

Financement sous réserve des moyens disponibles (dans le cadre du FIR au niveau ARS)

Calendrier

Sur la durée du Contrat Local de Santé à raison de deux réunions par an a minima

Indicateurs de suivi

Critères qualitatifs, notamment sur les thématiques abordées

Nombre de réunions effectuées

Nombre de participants et évaluation des questionnaires de satisfaction

AXE 7. AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

Objectif : Renforcer la professionnalisation des acteurs

Action 7.3 - Identifier les besoins de formation des acteurs à l'accompagnement en soins palliatifs

Mise en œuvre

Pilote de l'action

Maison de Santé Pluri-professionnelle de Kermaria-Sulard

Description

- Faire connaître les formations existantes présentées sous forme de livret en lien avec les outils existants de la CARESP
- Réaliser un questionnaire afin de recenser les besoins en formations non identifiées dans le livret
- Envoyer un courrier aux structures et services (EHPAD, SSIAD, SAAD, MSP...) accompagné du livret et du questionnaire
- Analyser les questionnaires afin de faire remonter les besoins en formations non-existantes
- Communiquer le résultat auprès de l'Unité de Soins Palliatifs (USP) de Guingamp, de la Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination (PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR), des Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP), des réseaux afin de mettre en œuvre des formations adaptées aux besoins des structures

Articulation avec d'autres démarches

PRS : En conformité avec les réflexions régionales

PTS 7 : Thématique « La mise en œuvre d'une offre de soins territoriale » - Fiche action « Consolidation du maillage territorial en soins palliatifs »

En lien avec les politiques et les orientations de travail des associations JALMAV, ASP, etc.

En lien le travail des réseaux en soins palliatifs tels que Accompagné de Guingamp et Résopallia de saint Briec.

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser

JALMAV

ASP

France Alzheimer

Ligue contre le cancer

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Mutualité Française Bretagne

Centre hospitaliers publics et privés

Centres de formations paramédicales

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Structures d'accompagnement des personnes âgées

Etablissements médico-sociaux

Ingénierie / étude de financement

A ce jour, pas de demande de financement identifiée mais valorisation du temps humain :

- Création du questionnaire (Groupe du Contrat Local de Santé)
- Création d'une mailing-list
- Analyse des questionnaires
- Adressage des courriers à la PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR et aux EMSP

Calendrier

Début des réunions : début 2015

Première évaluation : à la fin du Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi

Réalisation du questionnaire

Nombre de courriers envoyés

Nombre de formations à créer

Pourcentage de personnels informés et/ou sensibilisés à l'organisation territoriale et aux bonnes pratiques

Table des matières

THEMATIQUE : LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE 3

Axe stratégique 1 : Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide 4

OBJECTIF : RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE5

1.1 Former les acteurs locaux au repérage de la crise suicidaire5

1.2 Sensibiliser tous les publics à l'ampleur du phénomène suicidaire.....7

1.3 Réaliser un diagnostic local sur la postvention.....9

OBJECTIF : PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES..... 11

1.4 Conforter ou développer des lieux d'écoute 11

1.5 Engager une réflexion avec les collectivités pour limiter l'isolement social 13

OBJECTIF : COORDONNER LES ACTEURS ET LES REFLEXIONS 15

1.6 Animer un réseau de prévention du suicide..... 15

Axe stratégique 2 : Prévenir les conduites addictives17

OBJECTIF : PRIVILEGIER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTE DANS LES ACTIONS DE PREVENTION 18

2.1 Organiser pour les professionnels un temps d'échange local sur le développement des compétences psychosociales..... 18

2.2 Poursuivre la formation des professionnels sur les compétences psychosociales 20

2.3 Sensibiliser les personnes en insertion sur leur santé 22

OBJECTIF : DEVELOPPER LA PREVENTION EN MILIEU FESTIF 24

2.4 Poursuivre la prévention en milieu festif avec les organisateurs d'évènements 24

2.5 Informer et sensibiliser les élus aux enjeux de la prévention en milieu festif..... 26

OBJECTIF : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA POPULATION EN CAS D'ALCOOLISATION AIGUË ET FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU..... 28

2.6 Améliorer la prise en charge des jeunes et des adultes accueillis pour alcoolisation aiguë aux urgences et renforcer les liens avec les partenaires extra-hospitaliers..... 28

OBJECTIF : PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL 30

2.7 Animer une démarche territoriale sur les consommations excessives et les addictions en milieu professionnel..... 30

OBJECTIF : FORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS NON-SPECIALISES A LA PROBLEMATIQUE DES ADDICTIONS 32

2.8 Identifier et faire connaître les structures ressources et les dispositifs locaux en addictologie..... 32

OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE LES ADDICTIONS SANS PRODUIT 34

2.9 Réaliser un diagnostic sur les addictions sans produit (écran, jeu) état des lieux de la situation sur le Pays du Trégor-Goëlo

THEMATIQUE : L'ACCES AUX SOINS.....36

Axe stratégique 3 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap37

OBJECTIF : DEVELOPPER LES OUTILS DE COORDINATION ET DE DECLOISONNEMENT DES ACTEURS DU CHAMP DU HANDICAP 38

3.1 Créer un groupe de réflexion interprofessionnel autour des problématiques du handicap 38

OBJECTIF : AMELIORER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION POUR UN MEILLEUR ACCES AUX DROITS, AUX SOINS, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 40

3.2 Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire afin de faciliter l'information auprès des familles et des professionnels 40

OBJECTIF : SENSIBILISER AU HANDICAP 42

3.3 Sensibiliser les jeunes enfants en utilisant les mallettes pédagogiques..... 42

3.4 Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie 44

Axe stratégique 4 : Favoriser l'accès aux soins de premier et de second recours.....46

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES MODES D'EXERCICE COLLECTIF ET COORDONNE..... 47

4.1 Conforter les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) existantes et favoriser leur mise en réseau 47

OBJECTIF : FAVORISER LA COORDINATION ET L'ARTICULATION VILLE/HOPITAL..... 49

4.2 Conforter et développer des parcours de soins complexes en s'appuyant sur les filières de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) d'Armor, notamment concernant les plaies chroniques 49

4.3 Améliorer les entrées et les sorties d'hospitalisation..... 51

OBJECTIF : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 53

4.4 Promouvoir les points forts et atouts du territoire 53

THEMATIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES.....55

Axe stratégique 5 : Accompagner la vie à domicile des personnes âgées57

OBJECTIF : DIVERSIFIER ET ASSOUPPLIR LE PANEL DE REPONSES POUR LES AIDANTS/AIDES..... 58

5.1 Renforcer la communication sur les dispositifs existants (accueil de jour, hébergement temporaire, halte répit, CCAS) et informer sur les aides financières en direction de la population via l'ensemble des professionnels de santé et médico-sociaux..... 58

5.2 Développer des ateliers pour les malades atteints de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants..... 60

OBJECTIF : PREPARER LE RETOUR A DOMICILE APRES L'HOSPITALISATION..... 63

5.3 Coordonner le retour à domicile 63

OBJECTIF : MAINTENIR A DOMICILE DES PERSONNES AYANT	DES PATHOLOGIES CHRONIQUES ..65
5.4 Favoriser les actions d'éducation à la santé par les professionnels de premier recours ..	65
OBJECTIF : AMENAGER L'HABITAT POUR PRESERVER L'AUTONOMIE ET EVITER L'ISOLEMENT	67
5.5 Adapter l'habitat et développer de nouvelles formes d'habitat	67
OBJECTIF : FAVORISER LA COORDINATION DES PARCOURS.....	69
5.6 Favoriser les coopérations entre les acteurs et les services.....	69
5.7 Mettre en cohérence les dispositifs de coordination : MAIA/PTAC CAP SANTÉ TRÉGOR /CLIC.....	71

THEMATIQUES TRANSVERSALES73

Axe stratégique 6 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité74

OBJECTIF : AMELIORER L'ACCES AUX DROITS	75
6.1 Organiser pour les professionnels des temps d'information sur l'accès aux droits et aux soins	75
OBJECTIF : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS	77
6.2 Créer un point santé sur le territoire de Paimpol.....	77
6.3 Renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables en développant des dispositifs de type EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie)	79
6.4 Conforter les dispositifs de soins destinés aux publics fragilisés.....	81

Axe stratégique 7 : Améliorer l'accompagnement de la fin de vie83

OBJECTIF : FAIRE EMERGER UNE CULTURE COMMUNE « DIRECTIVES ANTICIPEES ET PERSONNE DE CONFIANCE »..	84
7.1 Communiquer sur les directives anticipées avec la diffusion du DVD JAMLAV.....	84
7.2 Organiser des réunions techniques avec les associations et les établissements et services médico-sociaux afin de communiquer sur des thématiques spécifiques paramédicales .	86
OBJECTIF : RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS	88
7.3 Identifier les besoins de formation des acteurs à l'accompagnement en soins palliatifs .	88